

Stage de formation syndicale



« ENTREE DANS LE METIER »

Ouvert aux professeurs
stagiaires et néo-titulaires

**MUTATION
INTRA**

**NOTATION
ADMINISTRATIVE**

Fiche de PAYE

**AVANCEMENT
d'ECHELON**

CARRIERE

**Droits et devoirs
du fonctionnaire**

STAGIAIRES
Inspection - Evaluation du stage - Titularisation

Lundi 21 Mars 2016

(9h30 – 16h00, repas pris sur place)

Le stage aura lieu dans nos locaux du SNES académique :
3 rue Guy de Gouyon du Verger – 94 112 Arcueil

Stage de formation syndicale



« ENTREE DANS LE METIER »

Ouvert aux professeurs **stagiaires et néo-titulaires**

Lundi 21 Mars 2016

Le stage aura lieu de **9h30 – 16h00**, (repas pris sur place), dans nos locaux du SNES académique Créteil : 3 rue Guy de Gouyon du Verger - 94 112 Arcueil

PROGRAMME :

9h30 : Accueil

9h45 : Présentation du SNES et de ses secteurs

10h : La carrière des enseignant-e-s et CPE : l'avancement d'échelon et la notation

11h : vos droits

pour les stagiaires, l'inspection, l'évaluation du stage et la titularisation

pour les néo-titulaires, les droits et les devoirs du fonctionnaire

12h30 : repas pris sur place

14h : La réforme du collège, un bilan de la réforme du lycée : leurs conséquences pour les élèves et les enseignements

15h30 : Les mutations intra-académiques : quelle stratégie adopter pour l'affectation au sein de l'académie de Créteil Des rendez-vous individuels pourront être proposés pour vous permettre de formuler vos vœux de la manière la plus judicieuse.

Notez-le tout de suite sur votre agenda et déposez, au plus tard, avant les vacances de février, le 19 février votre demande de congé à la Rectrice (modèle ci-dessous) au secrétariat de votre établissement. Vous avez droit à ce congé ! La participation aux stages syndicaux est un droit (12 journées par an). Il suffit de déposer une demande d'autorisation d'absence, sous forme manuscrite, au secrétariat de votre établissement, un mois à l'avance.

Merci de vous inscrire par mail : stagiaires@creteil.snes.edu

Modèle d'autorisation d'absence à recopier

Nom, Prénom, Grade et Fonction, Établissement

à Madame la Rectrice de l'Académie de Créteil

S/C de M. le proviseur ou principal du collège ou du lycée

Madame la Rectrice,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.10.84 (art.34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement, j'ai l'honneur de solliciter une autorisation d'absence pour le lundi 21 mars 2016 pour participer à un stage syndical qui aura lieu à Arcueil. Il est organisé par le Secrétariat Académique du SNES, sous l'égide de L'IRHSES, organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit aux congés pour la formation syndicale (arrêté du 29 décembre publié au JORF du 6 janvier 2000).

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes salutations respectueuses.

Date, signature